

Document:	<u>EB 2007/91/R.39</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 b)</u>
Date:	<u>14 août 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Comité d'audit**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session  
Rome, 11-12 septembre 2007

---

Pour: **Examen**



## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Carlo Borghini**

Contrôleur

téléphone: +39 06 5459 2791

courriel: [c.borghini@ifad.org](mailto:c.borghini@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)



## Rapport du Comité d'audit

1. Lors de sa quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le 26 juin 2007, le Comité d'audit a débattu des questions suivantes qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables (AC 2007/97/R.3)**

2. Le Comité a examiné le rapport de PricewaterhouseCoopers sur le contrôle interne et les méthodes comptables. Le Commissaire aux comptes a présenté les travaux dans le cadre de la stratégie globale d'audit. Il a notamment mis l'accent sur le fait que le principal objectif du rapport est de fournir à la Direction des observations et suggestions quant aux améliorations à introduire. Les membres du Comité d'audit ont demandé au Commissaire aux comptes et au secrétariat des éclaircissements sur les points suivants:
  - a) l'exposé introductif du rapport, en particulier l'évaluation par la Direction du système de contrôle interne et l'opinion générale du Commissaire aux comptes;
  - b) l'insertion d'un certain nombre d'observations et de recommandations figurant déjà au rang des priorités des années précédentes (Système prêts et dons (SPD), examen périodique des états financiers intérimaires, etc.) et dont la mise en œuvre n'était toujours pas achevée à la fin de 2006;
  - c) les risques liés à l'enregistrement et à la conservation de données cruciales concernant la juste valeur et l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés sur des feuilles de calcul non intégrées au système de gestion financière;
  - d) les changements opérés au niveau du personnel de direction et la nécessité d'assurer la continuité des opérations.
3. Le Commissaire aux comptes a expliqué que le but de l'exposé introductif est de fournir une définition claire de la finalité et de la portée des travaux menés dans le cadre de l'audit des états financiers pour 2006. À cet égard, le principal objectif était de déterminer le degré de fiabilité accordé au système de contrôle interne de l'organisation. Il a fait remarquer que l'évaluation du système de contrôle interne d'une organisation est un processus continu. Concernant les recommandations avancées les années précédentes mais non encore mises en œuvre, le Commissaire aux comptes a précisé que, même si la Direction accueille favorablement les recommandations, leur mise en œuvre dépend d'autres facteurs tels que le rapport coûts-avantages ou les priorités générales de l'organisation. Concernant l'examen des états financiers intérimaires, il a par ailleurs expliqué que, bien que les chiffres soient satisfaisants, un travail plus poussé est nécessaire afin de renforcer l'efficacité du processus. Concernant les données financières gérées sur des feuilles de calcul, des contrôles renforcés doivent être mis en place pour compenser le manque de sécurité.
4. Le secrétariat a confirmé que les recommandations ont fait l'objet de discussions approfondies avant d'être approuvées par le Commissaire aux comptes. Quant à l'examen du système de contrôle interne, la Direction a expliqué qu'il s'agissait d'un processus en cours dans différents secteurs de l'organisation, l'objectif principal étant le renforcement du système, de son efficacité et des résultats. Un cadre général de contrôle interne est en cours d'élaboration. Concernant le SPD et l'utilisation de feuilles de calcul pour la gestion de données cruciales, la Direction a noté qu'il s'agissait en effet d'une procédure opérationnelle essentielle et qu'un projet de

remaniement de ce système propre à l'organisation, actuellement en cours, devrait être finalisé à la fin du mois d'octobre 2007 et mis en œuvre courant 2008. Enfin, concernant la question du départ à la retraite ou du remplacement de certains hauts fonctionnaires, le secrétariat a précisé que des mesures ont été adoptées afin de garantir le transfert correct et la continuité des opérations.

5. Sur la base de ces éclaircissements, le Comité a approuvé le document.

#### **Mémorandum sur la stratégie d'audit pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2007 (AC 2007/97/R.4)**

6. Le Comité a examiné le mémorandum sur la stratégie d'audit présenté à ses membres par le Commissaire aux comptes, sous pli confidentiel. Il a été précisé que le secrétariat ne connaissait pas le contenu du document jusqu'à ce qu'il soit distribué à la réunion. Le Commissaire aux comptes a expliqué que la stratégie d'audit fait fond sur l'expérience, le savoir et l'appréciation globale du niveau de risque des opérations du FIDA. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'examiner le document avec le Comité d'audit afin que celui-ci puisse fournir un retour d'informations et des directives stratégiques.
7. Le Comité a remis en question un certain nombre d'aspects soulignés dans le document, tels que l'examen de la déclaration de la Direction, les ajustements à la clôture de l'exercice, l'évaluation des procédures de gestion des risques et l'impact de la décentralisation budgétaire. Le Commissaire aux comptes a précisé que la référence aux différents domaines d'activité reposait essentiellement sur les risques potentiels susceptibles d'affecter l'organisation, indépendamment des mesures adoptées par la Direction afin de les limiter.
8. Le Comité a souhaité savoir pourquoi le mémorandum en question n'avait pas été transmis à la Direction du FIDA avant la réunion. Le Commissaire aux comptes a expliqué que, en règle générale, la stratégie d'audit n'est pas communiquée à l'avance à la Direction et a précisé que sa divulgation n'avait aucune incidence sur les résultats des travaux du Commissaire aux comptes. Le secrétariat a souligné que les membres du Comité pouvaient, s'ils le souhaitaient, demander une réunion à huis clos avec le Commissaire aux comptes afin de discuter du document. Cependant, le secrétariat a précisé, et le Commissaire aux comptes en a convenu, que le fait de divulguer la stratégie d'audit lors de la réunion favorise l'appréciation des risques institutionnels et, partant, un audit de l'organisation plus valable et plus utile, une collaboration renforcée entre les auditeurs internes et le Commissaire aux comptes ainsi que l'instauration de rapports plus constructifs entre la Direction et le Commissaire aux comptes.
9. Le Comité a pris note du document et envisage d'organiser l'année prochaine une réunion à huis clos avec le Commissaire aux comptes afin de discuter du mémorandum sur la stratégie d'audit pour l'année 2008.

#### **Présentation d'un cadre de budget d'investissement (AC 2007/97/R.5)**

10. Le secrétariat a exposé la raison d'être d'un cadre de budget d'investissement. Il a notamment précisé que le budget d'investissement doit permettre de couvrir les dépenses non renouvelables pour les actifs corporels et incorporels intervenant dans la réalisation des objectifs de l'organisation sur un certain nombre d'années. En référence à la définition d'un cadre de budget d'investissement, le secrétariat a présenté une comparaison avec d'autres institutions financières internationales (IFI). En outre, il a expliqué les critères ayant présidé à l'élaboration du budget d'investissement, en particulier le suivi des rendements futurs afin de s'assurer qu'ils couvrent les dépenses d'investissement et les catégories de dépenses concernées.

11. Le Comité a soulevé les points suivants :

- a) **Dépréciation et comparaison avec d'autres IFI.** Le secrétariat a expliqué que les critères relatifs à la dépréciation reposeront sur la durée utile de l'actif créé et a précisé que d'autres IFI appliquent des critères similaires.
- b) **Principales justifications d'un cadre de budget d'investissement.** Le secrétariat a précisé que l'élaboration de ce type de cadre répond à la nécessité d'effectuer des investissements à long terme. Ainsi, les investissements du Fonds dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication semblent être bien inférieurs à ceux d'autres IFI, d'où la nécessité d'accroître les investissements en faveur de ce type d'infrastructures. Ces dépenses figureraient dans un budget d'investissement.
- c) **Analyse des avantages de l'achat par rapport au crédit-bail.** La Direction a expliqué qu'un comité, restreint mais efficace, chargé de la gouvernance évaluerait la viabilité des investissements et le choix opérationnel d'achat ou de crédit-bail.

12. À l'issue d'une discussion approfondie, le Comité a décidé d'approuver le document.

#### **Définition des dépenses de fonctionnement et de l'arborescence des activités (AC 2007/97/R.6)**

13. Le secrétariat a souligné la nécessité d'une meilleure classification des dépenses – au-delà de l'antagonisme de fond entre dépenses de fonctionnement et autres dépenses – afin de les présenter de manière plus claire, en particulier lorsque différentes activités interviennent dans la réalisation d'un même objectif. À cet égard, quatre catégories de dépenses ont été proposées. Le secrétariat a en outre expliqué que la simplification de l'arborescence des activités de l'organisation faciliterait la répartition des dépenses entre les diverses activités.
14. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le secrétariat afin d'établir les catégories de dépenses. La plupart des membres, bien que convenant que le document constitue une première tentative en vue d'une meilleure identification des dépenses, étaient d'avis que des travaux additionnels sont nécessaires. Certains membres ont demandé que le secrétariat, dans un souci de simplification de la présentation, ramène à trois les catégories de dépenses. Le secrétariat a expliqué que les avantages liés à la nouvelle classification des dépenses en quatre catégories ressortiraient plus clairement du document budgétaire qui sera examiné lors de la prochaine réunion du Comité. Conscient qu'un travail additionnel de classification des dépenses est nécessaire, le secrétariat a souligné que le principal avantage de la catégorisation sera de faciliter le suivi des dépenses par la Direction.

#### **Mécanisme de financement du développement des programmes – présentation simplifiée du budget (AC 2007/97/R.7)**

15. Le secrétariat a expliqué que, par souci de simplification de la présentation du budget, le transfert du programme de travail au Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) devrait être aboli. Le Comité a demandé quelques éclaircissements concernant l'origine du transfert au MFDP. Le Président a rappelé combien il était important de préciser le rapport entre le montant du programme de travail et l'augmentation de 10% du MFDP en 2008.

**Impact des variations de change sur le ratio des dépenses d'administration  
(AC 2007/97/R.8)**

16. Le secrétariat a précisé que la priorité avait trait à l'analyse de l'évolution des coûts réels en pourcentage du programme de travail, à l'exclusion de l'incidence des taux de change. À cet égard, différentes approches peuvent être adoptées. Sur la base de diverses analyses, le secrétariat a estimé que, à des fins de comparaison, le ratio des dépenses d'administration (budget administratif plus MFDP en pourcentage du programme de travail, non compris les transferts au MFDP) devrait être calculé au taux de change de référence en vigueur au moment de l'établissement du ratio de référence, soit 1 USD=0,819 EUR. De cette manière, le ratio – abstraction faite de l'incidence des variations du taux de change – indiquera les économies réelles.
17. Le Comité a reconnu l'importance du suivi du ratio d'efficacité et de la performance globale d'un budget à croissance réelle zéro. En particulier, il a insisté sur la nécessité d'examiner le ratio par rapport au niveau du budget dans le cadre de la présentation de l'ensemble du budget en novembre 2007.
18. Le secrétariat a expliqué que cette question avait été soumise au Comité en réponse à la demande, par le Conseil d'administration, d'un suivi approprié du ratio d'efficacité. Il a ajouté que la croissance réelle zéro constituera un élément essentiel du document sur les priorités stratégiques du budget, qui sera présenté au Conseil de septembre.
19. Le Comité a conclu en annonçant que les questions relatives au budget abordées durant la présente réunion seront examinées en détail lors de la réunion de novembre sur le budget 2008.



